

Démarche : Prime RSE+ - Etape 1 - Déclaration d'intention

Organisme : Secrétariat général

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La prime RSE+ est une mesure unique et inédite qui a vocation à inciter les producteurs d'œuvres de fiction, en prises de vues réelles (longs métrages, unitaires et série), à appliquer les engagements du niveau 2 du référentiel AFNOR, mode d'emploi national pour une production responsable.

Ce dispositif est une aide forfaitaire, d'un montant de 28 000€, attribuée de manière automatique. Il est complété par la prise en charge du coût de la certification par le CNC.

Depuis le 1er septembre 2025, tout demandeur d'aide souhaitant bénéficier de la prime RSE+ doit formuler sa demande en 3 étapes sur la plateforme Démarches-simplifiées :

1/ Avant le début des prises de vues, le demandeur doit faire une déclaration préalable de demande de la prime RSE+ et intégrer son montant au plan de financement.

2/ La demande de certification doit être réalisée dans les 3 mois qui suivent l'obtention du visa d'exploitation ou du Prêt-à-diffuser au CNC.

3/ La demande de versement de la Prime RSE + doit être déposée au CNC lors de la demande de l'agrément de production ou de l'autorisation définitive.

Sur cette page, vous allez réaliser la démarche de l'Etape 1.

Pour tous les détails, veuillez consulter la page dédiée sur le site du CNC (https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/afnor-spec-2308--un-mode-demploi-national-pour-une-production-responsable_2193779).

Déclaration d'intention d'obtention de la prime RSE +

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire du CNC complété

Le formulaire de renseignements est disponible ici et doit être déposé complété de tous les champs.

Coordonnées de la personne à contacter

NOM et Prénom

Prime RSE+ - Etape 1 - Déclaration d'intention

Adresse électronique

Numéro de téléphone